

Équipe : NC ST-JEAN-D'ANGÉLY Bonnets **B**
 TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

ENTRAÎNEUR
 ENTRAÎNEUR ADJOINT
 SUPPLÉANT

Équipe : SCN CHOISY-LE-ROI Bonnets **N**
 TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

ENTRAÎNEUR
 ENTRAÎNEUR ADJOINT
 SUPPLÉANT

RÉSULTAT **B** 12
 FINAL : **N** 7

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT

	B	N
1ère PÉRIODE	12	7
2e PÉRIODE	0	0
3e PÉRIODE	0	0
4e PÉRIODE	0	0

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : Championnat de France N1 Masculin phase 2
 LIEU : SAINT JEAN D'ANGELY HEURE : 00h00
 DATE : 01/03/2022

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
 DE NATATION**
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :
 CHRONO : IUF N° :
 30' / 20' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC		
DÉLÉGUÉ NOIR		
ARBITRE		
ARBITRE		
DÉLÉGUÉ F.F.N		

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.